

tables de logarithmes adaptées à la division décimale du cercle. Ses collaborateurs dans la confection des 17 volumes des tables furent presque tous des coiffeurs que l'abandon de la poudre pour la chevelure et le visage avait plongés dans la misère. Directeur de l'École des ponts et chaussées en 1798, professeur de mécanique à l'École polytechnique, membre de l'Académie des sciences et du Bureau des longitudes, Prony refusa d'accompagner Bonaparte en Égypte, devint commandeur de la Légion d'honneur le 25 frimaire an XII, et fut chargé, en 1810, du dessèchement des Marais Pontins. Fidèle à Napoléon pendant les Cent-Jours, il faillit être destitué de ses fonctions officielles à la seconde Restauration. En 1818, il alla en Italie étudier la régularisation du Pô et l'amélioration des ports de Gènes et d'Ancone, s'occupa, en 1827, de la construction des digues du Rhône, fut nommé baron l'année suivante, et pair de France le 11 septembre 1835. Ses travaux scientifiques l'empêchèrent d'être assis à la Chambre haute où il siégea dans la majorité conservatrice. M. de Prony est l'inventeur de l'appareil dynamométrique ou *frein* qui porte son nom. On a de lui : *Architecture hydraulique* (1790-1796, 2 volumes) ; *Mécanique philosophique* (1800) ; *Recherches sur la poussée des terres* (1802) ; *Recherches physico-mécaniques sur la théorie des eaux courantes* (1804) ; *Leçons de mécanique analytique* (1810, 2 volumes) ; *Cours de mécanique concernant les corps solides* (1815, 2 volumes) ; *Nouvelle méthode de nivellement trigonométrique* (1822) ; *Mémoire sur un moyen de concilier les mouvements circulaires continus en mouvements rectilignes dont les allées et venues soient d'une grandeur arbitraire* (1830, 3<sup>e</sup> édition). Il a aussi collaboré au *Journal de l'École polytechnique* et aux *Annales des Mines*.

**PROST** (CLAUDE-CHARLES), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Dôle (Jura) le 10 octobre 1742, mort à Dôle le 10 décembre 1804, étudia le droit et se fit recevoir, le 8 janvier 1763, avocat au parlement de Besançon. Il adopta les principes de la Révolution, devint juge de paix de Dôle, et fut élu, le 25 septembre 1792, député du Jura à la Convention, le 4 sur 7, « à la pluralité des voix » sur 449 votants. Il prit place à la Montagne et, dans le procès du roi, s'exprima en ces termes : « N'ayant jamais appris à transiger avec les rois, je vote pour la mort. » Il remplit, en mai 1794, une mission dans son pays natal avec Lejeune (*Voy. ce nom*) qu'il dénonça après thermidor, mais qui le fit rappeler, et, à son retour, le fit dénoncer aux Jacobins, dont il faisait partie, le fit dénoncer au club, et à Dôle une société d'aristocrates et de muscadins. Robespierre prit sa défense au club, dans la séance du 1<sup>er</sup> thermidor an II, et déclara que le citoyen Prost ne « portait pas le caractère d'un conspirateur et d'un chef de parti. » Le 23 vendémiaire an IV, Prost fut élu député au Conseil des Cinq-Cents par le département des Alpes-Maritimes, avec 76 voix sur 79 votants. Après la session, il remplit les fonctions de juge des eaux et forêts, puis fut nommé président du tribunal de première instance de Dôle, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort.

**PROST** (LOUIS-BALTHAZAR-FRÉDÉRIC), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Nantua (Ain) le 7 mars 1760, mort à une

date inconnue, « fils de maître Pierre-Antoine Prost, maire de Nantua, et de demoiselle Henriette Fauvin, mariés », exerçait la profession de banquier. Le 13 mai 1815, le grand collège du département du Bas-Rhin l'envoya siéger à la Chambre des Cent-Jours, comme représentant du commerce et de l'industrie, avec 29 voix (42 votants). Son rôle parlementaire prit fin avec la législature.

**PROUDHON** (PIERRE-JOSEPH), représentant en 1818, né à Besançon (Doubs) le 15 janvier 1800, mort à Passy-Paris le 19 janvier 1865, fut l'aîné des cinq enfants de Claude-François Proudhon, garçon brasseur qui s'établit ensuite tonnelier et de Catherine Simonin, servante d'auberge, et neveu du célèbre professeur et juriconsulte Jean-Baptiste-Victor Proudhon (1753-1838). Ouvrier à cinq ans, puis, à douze ans, garçon de cave, il entra au collège, en sixième, comme externe ; mais sa famille était si pauvre qu'elle ne pouvait lui acheter des livres ; il empruntait ceux de ses camarades et fréquentait assidûment la bibliothèque de la ville. Obligé de gagner sa vie à dix-neuf ans, il passa des bancs du collège à l'atelier, et entra dans la maison Gauthier et C<sup>e</sup>, qui exploitait à Besançon une importante imprimerie. Comme ouvrier typographe, il fit en cette qualité son tour de France, et devint prof. Comme il surveillait l'impression d'une Bible, il apprit l'hébreu sans maître, et fut amené de la sorte à des études de théologie et de linguistique comparées. Son premier écrit fut un *Essai de grammaire générale* qu'il ajouta, sans se nommer, en 1837, aux *Éléments primitifs des langues* de l'abbé Bergier. Ce travail fut remarqué par l'Académie de Besançon qui en reconnut le mérite, et accorda à l'auteur la pension triennale de 1,500 francs fondée par Mme Suard (1835). Vers la même époque, Proudhon devint l'associé de MM. Lambert et Maurice, de Besançon, pour l'exploitation d'un nouveau procédé typographique. Profitant aussitôt de ses ressources, Proudhon, qui s'était fait recevoir bachelier, continua ses travaux par un mémoire qu'il présenta à l'Institut pour le prix Volney (février 1839), et par un discours de l'*Utilité de la célébration du dimanche*. Il fournit quelques articles à l'*Encyclopédie catholique* de Parent-Desharres, et adressa encore à l'Académie de Besançon son célèbre mémoire intitulé : *Qu'est-ce que la propriété ?* (Paris, 1840). De tous ses écrits, c'est celui qui a soulevé le plus de critiques, graves ou railleuses ; il y développa cette sorte d'axiome : « La propriété, c'est le vol, » et y expose son système sur l'organisation sociale. L'auteur n'employait pas le mot *propriété* dans un sens générique ; la propriété qu'il repoussait en l'appelant audacieusement *le vol* n'était que la propriété immobilière, la propriété de l'instrument primitif de travail, qui, selon lui, devait être accessible à tous, et par suite, ne pouvait comporter qu'un droit de possession. Le mémoire fit scandale, et l'Académie de Besançon à laquelle il était dédié, réprimanda Proudhon et lui supprima sa pension ; on parla aussi de poursuites judiciaires ; mais l'économiste Blanqui, chargé d'examiner l'ouvrage, déclara qu'il ne renfermait rien de condamnable. Au fond, Proudhon, individualiste déterminé, très éloigné des doctrines communistes, était à peine un adversaire pour les partisans de l'ancienne économie politique. L'opinion de M. Ad. Blanqui l'encouragea à publier bientôt un second mémoire sur la propriété (1841), puis un troisième

mémoire (janvier 1842), qui le fit traduire devant la cour d'assises de Besançon. Il était intitulé : *Avertissement aux propriétaires*. Proudhon fut acquitté par le jury. Appelé (1843-1847) à la direction d'une entreprise de transports sur la Saône et le Rhône, il poursuivit en même temps ses travaux économiques et publia deux nouveaux écrits : *De la création de l'ordre dans l'humanité* (1843), exposé d'une théorie d'organisation politique, et *Système des contradictions économiques* (1846). Dans ce dernier ouvrage, il se montre ou plutôt croit se montrer le disciple d'Illegel; il parle le langage du philosophe allemand, et prétend appliquer la dialectique et la méthode hégéliennes à l'économie sociale. L'idée qui régit dans les *Contradictions économiques* et qui a longtemps dominé sinon le fond, du moins la forme de la pensée de Proudhon, c'est celle du caractère antinomique des catégories et principes fondamentaux de l'économie politique. L'auteur en profitait pour battre en brèche, en les opposant les uns aux autres, les réformateurs socialistes et les économistes malthusiens. Il travaillait à un important ouvrage sur la *Solution du problème social*, dans lequel il espérait trouver, par l'organisation du crédit et de la circulation monétaire, la synthèse des antinomies qu'il avait exposées, lorsque la révolution de février l'appela à d'autres luttes. Sa conception de l'organisation politique était plus négative que positive, plus individualiste que socialiste, foncièrement anti-gouvernementale, et, comme il le disait, *anarchique*. Assez indécis d'abord, il commença par se tenir à l'écart du mouvement, et critiqua tout haut les premiers actes du gouvernement provisoire. Le 1<sup>er</sup> avril 1848, il lança le *Représentant du peuple*, journal quotidien qui fut suspendu au mois d'août suivant, et dans lequel de violents articles le mirent en vue. A peu près inconnu alors des électeurs, rayé de la liste des candidats à l'Assemblée constituante par les députés ouvriers qui siégeaient au Luxembourg, Proudhon n'eut qu'un très petit nombre de voix aux élections générales. Mais ses talents de journaliste et de pamphlétaire accrurent vite sa notoriété. Aux élections complémentaires qui eurent lieu le 4 juin à Paris, pour remplacer 11 représentants démissionnaires ou optants, il se représenta avec plus de succès. Sa profession de foi, très développée, traitait surtout de son plan de banque d'échange, et des merveilleux résultats qu'il en espérait. Il se prononçait contre le divorce et l'abolition de la peine de mort, pour le maintien du budget des cultes, pour le service militaire obligatoire, etc. Elu représentant de la Seine à l'Assemblée constituante, le 11<sup>e</sup> et dernier, par 77,094 voix (248,392 votants, 414,317 inscrits), il évita, trois semaines après, les poursuites auxquelles l'exposait sa présence dans le faubourg Saint-Antoine pendant l'insurrection de juin, en déclarant : « qu'il y allait admirer la sublime horreur de la canonnade. » A l'Assemblée, dédaigneux des questions de formes politiques, il déposa hardiment, au comité des finances, un projet de « liquidation de la vieille société ». Un article du *Représentant du peuple* sur le terme avait fait suspendre une première fois ce journal. C'est alors que Proudhon présenta sa proposition qui, renvoyée au comité des finances, donna lieu d'abord à un rapport de Thiers, ensuite au fameux discours que Proudhon prononça, le 31 juillet, en réponse à ce rapport. La proposition était relative à l'impôt sur le

revenu; il s'agissait d'établir un impôt du tiers sur tous revenus de biens meubles et immeubles, dont la perception serait confiée à la diligence des fermiers, locataires, débiteurs hypothécaires et chirographaires, aux conditions suivantes; à dater du 15 juillet 1848, il serait fait remise par tous propriétaires de maisons, propriétaires de foyers, créanciers hypothécaires et chirographaires, du tiers des loyers, fermages et intérêts échus, savoir : un sixième pour les locataires, fermiers et débiteurs, et un sixième pour l'Etat. Le rapporteur combattit très vivement le projet de loi et s'attacha à démontrer qu'il était de tout point contraire aux lois qui régissent la propriété et les contrats. Proudhon répondit que ces lois étaient illégitimes, et que les contrats n'avaient plus désormais d'autre principe que le principe de la révolution elle-même, c'est-à-dire de la mutualité des services et de la gratuité du crédit. L'Assemblée, en entendant l'exposé de ces théories, perdit tout sang-froid. Des rumeurs, des rires, des exclamations ironiques s'élevèrent : « Au *Moniteur* je discours! cria un représentant. Son auteur à Charenton! » Quand Proudhon eut fini, l'Assemblée à l'unanimité moins deux voix — celle de Proudhon lui-même et celle de son collègue et voisin de banc, Greppo, — adopta l'ordre du jour motivé suivant : « L'Assemblée nationale, considérant que la proposition du citoyen Proudhon est une atteinte odieuse aux principes de la morale publique; qu'elle viole la propriété; qu'elle encourage la délation; qu'elle fait appel aux plus mauvaises passions; considérant, en outre, que l'orateur a calomnié la révolution de février 1848, en prétendant la rendre complice des théories qu'il a développées, passe à l'ordre du jour. » Quelques jours après cette séance, Proudhon écrivit, à propos de la loi qui rétablissait le cautionnement des journaux, son article sur les *Malthusiens* (10 août 1848). Bientôt le *Représentant du peuple*, de nouveau suspendu, cessa définitivement de paraître; il fut remplacé, en septembre, par le *Peuple*, d'abord hebdomadaire, puis quotidien. A l'Assemblée, Proudhon vota : contre le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy, contre l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour l'amnistie, contre l'interdiction des clubs. Il est porté en congé pendant le mois d'avril 1849. Il s'abstint, le 2 novembre 1848, sur la question du droit au travail (amendement Félix Pyat à la Constitution), et en donna, dans une lettre au *Moniteur*, les motifs suivants : « Je n'ai point pris part, disait-il, au scrutin de division sur l'amendement de M. Félix Pyat relatif au droit au travail; non que je repousse ce droit (Dieu merci, mes preuves sont faites), mais parce que je ne pouvais applaudir à ma propre condamnation, parce que, dans aucun cas, je n'appuierai une théorie dans laquelle les conséquences détruisent les prémisses, et où les moyens sont en contradiction avec la fin; parce qu'enfin, dans mon opinion, le discours de M. Félix Pyat n'avait d'autre but que de faire une manifestation plus ou moins socialiste, et que mes votes ne sont point au service des combinaisons d'un homme ni d'un parti. » Il se prononça aussi, le 4 novembre, contre l'ensemble de la Constitution. Le *Peuple*, accablé de condamnations, fit place à la *Loi du peuple* (1<sup>er</sup> octobre 1849-10 mai 1850). Ce fut dans ces feuilles qu'il

attaqua vivement, en les accusant d'impulsance, Ledru-Rollin, Lamartine, Pierre Leroux, Louis Blanc, Cabot, etc. Vers la fin de la session de la Constituante, il eut avec la Montagne, qu'il aurait voulu convertir à ses idées personnelles, des démêlés retentissants dont le principal épisode fut un duel avec Félix Pyat. Ses discours, ses brochures soulevaient les plus ardentes polémiques, et se vendaient à grand nombre, tels que le *Droit au travail* (1849), la *Démonstration du socialisme* (1849), les *Idees révolutionnaires* (1849). Pour appliquer ses théories, il fonda, le 31 janvier 1849, sous le titre de « Banque du Peuple », une Société au capital de cinq millions de francs, destinée à favoriser l'abolition de l'intérêt, et la circulation gratuite des valeurs. Ses partisans avaient souscrit à l'entreprise, lorsque Proudhon dut prendre la fuite (28 mars) sous le coup d'une condamnation à trois années d'emprisonnement pour délit de presse. L'autorité fit fermer les bureaux de la Banque du peuple, et Proudhon, réfugié d'abord à Genève, vint se constituer prisonnier (4 juin). Enfermé à Sainte-Pélagie, il y épousa une jeune ouvrière, Mlle Euphrasie Piégaard, dont il eut trois filles, et qui était elle-même la fille d'un négociant légitimiste, compromis en 1832 dans le complot de la rue des Frouvalres. C'est également en prison qu'il écrivit les ouvrages suivants : *Confession d'un révolutionnaire* (1849) ; *Actes de la Révolution* (1849) ; *Gratuité du crédit* (1850), et enfin la *Révolution sociale démontrée par le coup d'Etat* (1852), livre qui fut édité avec l'autorisation expresse du gouvernement de L.-N. Bonaparte ; le coup d'Etat y était expliqué et presque justifié. Mis en liberté le 4 juin 1852, Proudhon rentra dans la vie privée, et consacra le reste de son existence à publier de nouveaux écrits de philosophie sociale : le *Manuel des opérations de la Bourse* (1856), vive satire de la spéculation et des spéculateurs ; de la *Justice dans la Révolution et dans l'Eglise* (1858), volumineux ouvrage, ironiquement dédié à l'archevêque de Besançon, le cardinal Mathieu, et qui, saisi chez les libraires, déféré aux tribunaux, valut à l'auteur une condamnation, d'ailleurs inexécutée, à trois ans de prison et 4.000 fr. d'amende. Après un court séjour en Belgique, Proudhon eut la permission de rentrer en France (1860). Il revint se fixer à Passy, et publia encore, à la suite de la guerre d'Italie : *La guerre et la paix, recherches sur le principe et la constitution du droit des gens* (1867) ; *Théorie de l'impôt* (1861) ; la *Fédération et l'unité en Italie* (1862) ; les *Démocrates assermentés et les réfractaires* (1863) ; les *Majorats littéraires du principe fédératif* (1863), etc. — On a de lui quelques ouvrages posthumes : les *Evangelies annotés* (1865) ; *France et Rhin* (1867). « Raconter ma vie, a-t-il dit lui-même, ce serait écrire l'histoire d'un penseur entraîné dans le somnambulisme de sa nation. » Sainte-Beuve a dit d'autre part : « Philosophe sans cesse interrompu par les bruits du dedans et du dehors, pensateur et surtout logicien rigoureux et intraitable, s'armant et s'emportant en toute rencontre de passion et de colère, avec de fortes parties de sciences, mais de fréquentes sursauts d'indignation, il ne fut à sa manière qu'un grand tribun, un grand révolutionnaire comme il s'appelait. »

**PROUST** (THEODORE-BARA), député de 1831 à 1834, né à Niort (Deux-Sèvres) le 7 octobre 1794, mort à Pise (Italie) le 15 mars 1845, fils

d'un receveur général de Niort, entra à l'Ecole polytechnique en 1813, se battit contre les alliés en avant de Paris en mars 1814, fut fait prisonnier, et remis en liberté deux jours après. De retour à Niort l'année suivante, il n'occupa aucune fonction publique, fit de la propagande libérale contre la Restauration, collabora, en 1829-1830, à la *Sentinelle des Deux-Sèvres*, fut nommé, en 1830, par le gouvernement de juillet, conseiller général des Deux-Sèvres et capitaine d'artillerie de la garde nationale de Niort, et se présenta à la députation, à l'élection partielle du 23 octobre 1830, motivée par la nomination de M. de Saluto-Hermine aux fonctions de préfet. Il échoua, au grand-collège des Deux-Sèvres, avec 13 voix contre 497 à l'élus, M. de Saluto-Hermine, et 81 à M. Thibaudan. Les élections générales du 5 juillet 1831 lui furent plus favorables ; il fut élu député du 3<sup>e</sup> collège des Deux-Sèvres (Parthenay) par 95 voix sur 184 votants et 234 inscrits, contre 15 à M. Agier et 22 au général Demarçay. Il siégea dans l'opposition constitutionnelle et ne se représenta pas au renouvellement de 1834. Elu conseiller général du canton de Moutcaut en 1841, il fut obligé, par suite d'une maladie de poitrine, de se rendre en Italie, où il mourut.

**PROUST** (ASROIX), député depuis 1876, né à Niort (Deux-Sèvres) le 15 mars 1832, un des quatre fils du précédent, fit, après ses études terminées, un voyage en Grèce, dont il publia la relation, illustrée de sa main, dans le *Tour du Monde*. Il collabora, sous l'Empire, au *Courrier du Dimanche*, au *Mémorial des Deux-Sèvres*, fonda la *Semaine universelle* (1864), les *Archives de l'Ouest* (1860-1867), mena une vive campagne contre le ministère Ollivier et contre le plébiscite, et fut condamné pour un article de journal à 1,000 francs d'amende. Candidat de l'opposition au Corps législatif dans la 1<sup>re</sup> circonscription des Deux-Sèvres, le 24 mai 1869, il échoua avec 8,256 voix contre 21,678 au candidat officiel, député sortant réélu, M. F. David. Au début de la guerre de 1870, il suivit les opérations comme correspondant du *Temps*, devint secrétaire de Gambetta au 4 septembre 1870, resta à Paris comme délégué du ministre de l'Intérieur, chargé de l'administration des populations réfugiées dans la capitale, donna sa démission fin janvier 1871, et se présenta quelques jours après, le 8 février, comme candidat à l'Assemblée nationale, dans le département des Deux-Sèvres, où il n'obtint que 16,001 voix sur 66,073 votants. Il donna à la *République française* des articles sur la politique étrangère, propagea dans son département la Ligue de l'enseignement qu'il y avait créée sous l'Empire, devint conseiller municipal de Niort, maire, conseiller général du 1<sup>er</sup> canton de cette ville, et, candidat républicain dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Niort aux élections générales du 20 février 1876, fut élu député par 7,529 voix sur 14,672 votants et 17,871 inscrits, contre 5,631 à M. Mosnier d'Availles et 1,889 à M. d'Assailly. Il se fit inscrire à la gauche et à l'Union républicaine, parla sur les questions de politique étrangère et de beaux-arts, et fut des 36<sup>e</sup>. Réélu, le 14 octobre 1877, par 8,971 voix sur 15,953 votants et 16,303 inscrits contre 6,896 à M. Louis Germain, il reprit sa place à gauche, fit partie de la commission du budget, fut rapporteur du budget des affaires étrangères, et du budget des beaux-arts, et fut un des promoteurs les plus actifs de la création du musée des Arts décoratifs. En janvier

1881, il interpella le ministre des Affaires étrangères sur les affaires de Grèce, et, tout en préconisant une politique de paix, blâma les tergiversations du gouvernement. Ses électeurs lui renouvelèrent son mandat législatif, le 21 août 1881, par 10,749 voix sur 13,049 votants et 18,493 inscrits, sans concurrent. Lorsque Gambetta composa « le grand ministère », il lui confia le ministère des Beaux-Arts, créé à son intention, et dont le titulaire tomba avec le cabinet tout entier, trois mois plus tard (janvier 1882). Cette même année, le comité républicain des Deux-Sèvres n'accepta pas M. Froust comme candidat au Sénat, et, toujours député, ce dernier parla (janvier 1883) en faveur du projet facultatif sur l'expulsion des princes, définitif (décembre) le cabinet Ferry menacé à l'occasion d'une demande de crédits pour le Tonkin, interpella le gouvernement (janvier 1884) sur la conservation du Mont-Saint-Michel, et vota pour la réforme de la magistrature, pour l'amnistie plénière, pour la politique scolaire et coloniale du gouvernement. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine des Deux-Sèvres, il fut réélu, le 2<sup>e</sup> sur 5, par 42,443 voix sur 85,385 votants et 104,546 inscrits. Il reprit sa place à l'Union des gauches, donna son opinion sur toutes les questions relatives aux beaux-arts et sur les budgets qui s'y rattachent, se prononça pour le rétablissement du divorce, pour l'expulsion des princes, et, dans la dernière session, s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1883), et sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, et vota pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. On a encore de lui : *Un philosophe en voyage* (1864); *La justice révolutionnaire à Niort* (1867); *La division de l'impôt* (1869); *La démocratie en Allemagne* (1872); *Le prince de Bismarck, sa correspondance de 1835 à 1876* (1876), etc.

**PROUVEUR DE PONT** (AUGUSTE-ANTOINE-JOSEPH, BARON DE GROUARD, CHEVALIER), député en 1791, né à Valenciennes (Nord) le 11 décembre 1759, mort à Douai (Nord) le 2 mars 1813, « fils de M. Auguste-Florent-Bertrand Prouver, trésorier principal des ponts-et-chaussées de la province de Hainaut, et de dame Marie-Thérèse Duwez », fut conseiller-pensionnaire de la ville de Valenciennes et membre des États du Hainaut. Le 30 août 1791, le département du Nord l'envoya siéger à l'Assemblée législative, le 5<sup>e</sup> sur 12, par 497 voix (914 votants). Il appartint à la majorité, parla sur l'organisation des gardes nationales volontaires, fit rendre un décret contre la fabrication de faux assignats, donna son opinion sur la poursuite du crime d'embauchage, sur la suppression des droits casuels, etc. Après la session, il devint procureur de la commune de Valenciennes, juge au tribunal du district, adhéra au coup d'Etat de Bonaparte, et fut nommé, le 18 floréal an VIII, sous-préfet de Cambrai. Prouver fut décoré de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, nommé préfet de l'Indre la même année, et de la Vienne (6 avril 1815); il quitta la vie publique à la seconde Restauration. Chevalier de l'Empire du 2 août 1808, baron de Grouard du 5 août 1809.

**PROVANÇAL**. — Voy. FONTCHATEAU (MARQUIS DE).

**PROVENÇAL-LOMPRÉ** (JOSEPH), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Ancelle (Hautes-Alpes) le 24 octobre 1760, mort à une date inconnue, « fils à sieur Jean-Etienne Provençal, bourgeois d'Ancelle, et à demoiselle Rose Blanc, mariés », appartenait à la magistrature comme procureur impérial, lorsqu'il fut élu (16 mai 1815) par le grand collège des Hautes-Alpes, avec 62 voix (59 votants), représentant à la Chambre des Cent-Jours. Sa carrière parlementaire prit fin avec la législature. Membre de la Légion d'honneur du 25 prairial an XII.

**PROVOST DU BOURION** (OLLIVIER), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1801, date de naissance inconnue, mort à Laval (Mayenne) le 11 octobre 1801, était homme de loi à Laval au début de la Révolution. Propriétaire à Dormans (Mayenne), il fut élu, le 24 germinal an VI, député de la Mayenne au Conseil des Cinq-Cents, adhéra au coup d'Etat de Bonaparte, et fut appelé, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, à siéger dans le Corps législatif. Il appartint à cette assemblée jusqu'en 1801.

**FRUCHE** (JEAN), député en 1789, né à Cumières (Marne) le 8 juin 1733, mort à une date inconnue, était maire du Mans. Élu, le 20 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Sézanne, il siégea obscurément dans la majorité de l'Assemblée constituante, et rentra dans la vie privée après la session.

**PRUDHOMME** (FRANÇOIS-LOUIS-JÉRÔME), député en 1791, né à Rozoy-sur-Serre (Aisne) en 1757, mort à Rozoy-sur-Serre en 1826, était juge de paix dans cette localité. Élu, le 9 septembre 1791, député de l'Aisne à l'Assemblée législative, le 13<sup>e</sup> sur 14, par 466 voix (550 votants), il opta avec la majorité, et disparut de la scène politique après la session.

**PRUDHOMME** (JEAN-LOUIS), député au Conseil des Anciens, né le 14 mars 1745, mort à Paris le 22 mars 1832, frère de l'imprimeur-journaliste Louis Prudhomme, exerça la profession de libraire. Élu, le 22 germinal an V, député des Côtes-du-Nord au Conseil des Anciens, par 296 voix (325 votants), il siégea dans cette assemblée jusqu'en l'an VIII et quitta la vie politique. Il demeura à Paris, rue d'Anjou-Honoré, n° 1363.

**PRUDHOMME** (GERMAIN-AUGUSTIN-JEAN-BAPTISTE), représentant en 1848 et en 1849, né à Horbourg (Haut-Rhin) le 20 avril 1802, mort à Colmar (Haut-Rhin) le 15 octobre 1865, fut notaire dans son pays natal. Riche propriétaire à Horbourg et conseiller général du Haut-Rhin, il se présenta à la députation dans le 4<sup>e</sup> collège du Haut-Rhin (Altkirch), le 9 juillet 1842, et échoua avec 108 voix contre 144 à M. Pflieger, député sortant, réélu. Il échoua encore, le 1<sup>er</sup> août 1846, avec 112 voix contre 238 à Pelu, M. Kœchlin, Mais, après la révolution de février, il fut élu (23 avril 1848) représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée constituante, le 8<sup>e</sup> sur 12, par 33,925 voix (34,403 votants). M. Prudhomme fit partie du comité de l'agriculture et vota le plus souvent avec la droite : pour le rétablissement du cautionnement, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, pour la proposition Rateau, pour l'interdiction des clubs. Il est porté ensuite absent par congé. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à l'Assemblée législative, le 6<sup>e</sup> sur 10, par 34,841 voix (118,335 inscrits),

il appartient à la majorité conservatrice, appuya l'expédition de Rome la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, la loi restrictive du suffrage universel, et rentra dans la vie privée au coup d'Etat de 1851.

**PRUDHOMME DE KERAUGON** (FRANÇOIS-AUGUSTE), député en 1789, né à Saint-Pol-de-Léon (Finistère) le 3 septembre 1748, mort à Morlaix (Finistère) le 5 novembre 1827, fils de Joseph Prudhomme et d'Angélique-Pélagie Fal-sant, se fit recevoir avocat au parlement, et fut nommé lieutenant des canonniers gardes-côtes à Saint-Pol-de-Léon et commissaire des Etats de Bretagne. Le 4 avril 1789, le tiers-état de la sénéchaussée de Lesneven l'éut député aux Etats-Généraux par 93 voix; il prêta le serment du Jeu de paume, siégea dans la majorité réformatrice, et, le 6 juillet 1790, demanda que l'on fixât à Saint-Pol-de-Léon le siège de l'évêché des Côtes-du-Nord. Elu maire de Saint-Pol en septembre 1791, il courut de sérieux dangers lors des émeutes provoquées (mars 1793) par la levée de 300,000 hommes, fut suspendu de ses fonctions par l'Evêque de la Côte-d'Or, représentant en mission, et décrété d'arrestation quelques jours avant thermidor. Remis en liberté à la chute de Robespierre, il fut nommé, sous l'Empire, vérificateur des douanes à Morlaix.

**PRUDHON** (HIPPOLYTE), député de 1835 à 1839, né à Decazoville (Aveyron) le 30 avril 1832, commença par être ouvrier mécanicien au chemin de fer de Paris-Lyon, en résidence à Mâcon. Républicain, il fut nommé conseiller municipal de cette ville, puis adjoint au maire, et, inscrit, en octobre 1835, sur la liste radicale de Saône-et-Loire, réunit au premier tour de scrutin 41,891 voix. Il fut élu député du département, au scrutin de ballottage (18 octobre), le 8<sup>e</sup> sur 9, par 79,395 voix (130,510 votants, 174,124 inscrits). M. Prudhon s'inscrivit à la gauche radicale, et au groupe ouvrier formé par MM. Basly, Camélinat et autres, se prononça contre les ministères opportunistes de la législature et vota, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1839), contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**PRUDONT** (GILBERT), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Charolles (Saône-et-Loire) le 21 mai 1759, mort à une date inconnue, avait conquis sur le champ de bataille tous ses grades jusqu'à celui de général de brigade, lorsque ses concitoyens l'électurent, le 25 germinal an VII, député de Saône-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents, par 157 voix (240 votants). Attaché aux institutions républicaines, il compta parmi les opposants au coup d'Etat de Bonaparte dans la journée du 18 brumaire, fut exclu de la représentation nationale, et momentanément détenu dans le département de la Charente-Inférieure. Depuis il ne reparut ni dans les assemblées parlementaires, ni sur les cadres de l'armée.

**PRUGNON** (LOUIS-TIERRE-JOSEPH), député en 1789, né à Nancy (Meurthe) le 11 août 1745, mort à Nancy le 18 octobre 1828, exerçait à Nancy la profession d'avocat. Elu, le 6 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par

ce bailliage, il appartient à la majorité de l'Assemblée constituante, prêta le serment du Jeu de paume, fit partie du comité des rapports, fut commissaire à la fabrication des assignats, et prit une part assez importante aux délibérations. Il parla notamment sur l'établissement des jurés en matière criminelle, sur les tribunaux d'appel, sur la constitution civile du clergé, sur l'institution des Juges de paix, sur les tribunaux de famille, l'organisation du tribunal de cassation, etc. A propos des successions, il se prononça en faveur de l'autorité paternelle et du droit de tester. On remarqua encore ses discours sur l'exclusion, dont il se déclara partisan, des membres de l'Assemblée de la prochaine législature, sur la peine de mort, sur l'inviolabilité du roi, sur les administrations des traites, de l'enregistrement, des domaines, etc. Prugnon fit tendre tous ses efforts à la conciliation du système monarchique avec une liberté mitigée; il était grand admirateur de Montesquieu, pour qui il demanda une statue. Le gouvernement de la Restauration le nomma maître des requêtes en service extraordinaire, le 24 août 1815.

**PRUNELÉ** (AUGUSTIN-MARIE-ETIENNE, MARQUIS DE), député au Corps législatif de 1814 à 1815, né à Chalo-Saint-Mars (Seine-et-Oise) le 5 novembre 1763, mort à Paris le 12 mars 1846, « fils de Monsieur Henry de Prunelé et de dame Antoinette-Guillemette de Bousen des Epinettes », fit son droit à Paris, puis se retira dans ses propriétés de Presles (Seine-et-Oise), où il passa dans la retraite les années troubles de la Révolution, sans cependant se désintéresser complètement des événements qui s'accomplissaient alors. Fixé ensuite en Bretagne, il devint, en 1810, président du collège électoral de Quimperlé, et fut élu, le 4 mai 1811, par le Sénat conservateur, député du Finistère au Corps législatif. Il vota la déchéance de l'empereur, et, lors de la discussion du projet de loi restituant 200 millions de biens au duc d'Orléans et au prince de Condé (octobre 1814), parla contre, et demanda la présentation d'une loi conciliant les intérêts des émigrés et les intérêts des acquéreurs de biens nationaux. Sous la première Restauration, il approuva la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus. Il ne fit pas partie d'autres assemblées. On a de lui : *Projet de cahier pour tous les ordres* (1789); *Sur les législateurs et les conventions nationales* (1791); *Aperçu général des finances* (1798); *Mémoire sur les moyens de détruire la mendicité, dédié à Sa Majesté Louis XVIII* (1814).

**PRUNELLE** (FÉLIX), député de 1820 à 1821, né à Vienne (Isère) le 24 août 1779, mort à Vienne le 6 mars 1848, viticulteur distingué, et conseiller général sous l'empire, chercha en 1815, mais inutilement, à rejoindre le duc d'Angoulême. Maire de Coudrieu, il fut élu, le 13 novembre 1820, député du grand collège de l'Isère, par 158 voix (281 votants, 316 inscrits), siégea dans la majorité royaliste, et quitta la vie politique aux élections de 1824.

**PRUNELLE** (CLÉMENT-VICTOR-FRANÇOIS GABRIEL), député de 1830 à 1839, né à la Tour-du-Pin (Isère) le 23 juin 1777, mort à Vichy (Allier) le 20 août 1853, fit ses classes à Lausanne, étudia la médecine à Montpellier en 1794, et y devint aide-bibliothécaire en 1797. Lorsque la peste éclata dans l'armée française en Egypte (1799), il y fut appelé, mais ne put s'y rendre en

raison de l'étroite surveillance qu'exerçait la croisière anglaise. Débarqué à Cadix, il visita l'Espagne et, de retour à Paris, fut attaché aux *Annales du Muséum*. Il s'occupa en même temps de travaux philosophiques, et publia dans la *Décade philosophique* des articles sur Kant, Fichte, Lessing et Schelling. Bibliothécaire de la faculté de Montpellier en 1803, professeur d'histoire de la médecine et de médecine légale en 1807, il se vit interdire l'accès de la bibliothèque à la seconde Restauration, fut accusé d'être l'un des auteurs des troubles qui se produisirent à Montpellier à la représentation du *Nouveau seigneur du village*, fut suspendu de ses fonctions à la demande du recteur (3 mai 1819), et destitué peu de temps après, en raison de la publication de deux mémoires justificatifs. Il se fixa alors à Lyon, où il ne tarda pas à se faire une belle clientèle; il se mit à la tête de l'opposition contre les Bourbons, fut nommé maire de Lyon en août 1830, et élu député du 3<sup>e</sup> arrondissement électoral de l'Isère (La Tour-du-Pin), le 21 octobre 1830, en remplacement de M. de Cordoue démissionnaire, par 194 voix (203 votants, 263 inscrits). Réélu, le 5 juillet 1831, par 232 voix (271 votants, 331 inscrits), contre 33 à M. Paulze d'Ivoy, il fut nommé, en 1833, médecin inspecteur des eaux thermales, et dut se représenter devant ses électeurs qui lui renouvelèrent son mandat, le 14 décembre de la même année, par 112 voix (196 votants, 360 inscrits), contre 30 à M. Adolphe Perier. Réélu de nouveau, le 21 juin 1834, par 166 voix (243 votants, 255 inscrits), contre 75 à M. Réal fils, et, le 4 novembre 1837, par 170 voix (279 votants, 379 inscrits), il siégea parmi les ministériels, et vota pour les lois de septembre et de disjonction, pour l'hérédité de la pairie, contre l'adjonction des capacités. Aux élections du 2 mars 1839, les électeurs de la Tour-du-Pin ne lui donnèrent plus que 140 voix contre 171 à l'él. M. Marion; il ne fut pas plus heureux le 9 juillet 1842, avec 133 voix contre 210 à M. Marion, député sortant, réélu. Il alla alors habiter à Vichy, où il mourut d'une attaque d'apoplexie, criblé de dettes. On a de lui: *Fragments pour servir à l'histoire des progrès de la médecine dans l'université de Montpellier* (Montpellier, an IX); *De la médecine politique en général et de la médecine légale en particulier* (Montpellier, 1814); *De l'enseignement actuel de la médecine et de la chirurgie* (Paris, 1816). Il a donné les traductions de la *Médecine pratique de Sydenham* (1816, 2 volumes), et du *Traité de l'expérience en général*, de Zimmermann (1820, 3 volumes); il a collaboré au *Magasin encyclopédique* et à la *Revue médicale*.

**PRUNELLE DE LIERRE** (LÉONARD-JOSEPH), membre de la Convention, né à Grenoble (Isère) le 17 mai 1748, mort à Paris le 1<sup>er</sup> mars 1828, était médecin avant la Révolution. Député de l'élection de Grenoble aux Etats de Romans en 1788, il devint maire de Grenoble au début de la Révolution, fut nommé député suppléant de l'Isère à l'Assemblée législative (septembre 1791) où il ne fut pas appelé à siéger, et fut élu, le 1<sup>er</sup> septembre 1791, député à la Convention par son département, le 6 sur 9, avec 274 voix (481 votants). Il siégea parmi les modérés, opta pour que Louis XVI fût jugé par des commissaires nommés *ad hoc* dans les départements, et répondit au 3<sup>e</sup> appel nominal: « La Convention nationale n'est pas un tribunal ordinaire autour duquel la loi ait tracé un cercle qu'il ne peut dépasser; elle ne doit con-

sulter que la justice. Je demande que Louis soit banni, sans délai, avec sa femme, sa fille, sa sœur et toute sa famille, sous peine de mort, s'ils reparaissent dans la République. Ils ne pourront se plaindre de cette condamnation puisqu'elle est nécessitée par l'intérêt de la tranquillité publique. Cette mesure éloigne du sein de la République toutes les personnes justement suspectes, et ôte aux mauvais citoyens tout moyen d'exciter des troubles; vous imprimerez à perpétuité une flétrissure sur les banni; en prononçant au contraire la peine de mort, vous excitez la compassion en faveur du père, et l'intérêt d'un grand nombre de citoyens en faveur du fils. Si vous les laissez prisonniers au Temple, ils y seront longtemps un sujet d'inquiétude et de division. Comme représentants d'une grande nation, vous devez un grand exemple, vous devez mettre votre courage en évidence, en renvoyant votre roi détrôné aux tyrans qui vous font la guerre. Je vote donc pour le bannissement sans délai. » Après la session il devint administrateur municipal à Grenoble. On a de lui son *Opinion*, imprimée à part, sur le jugement de Louis XVI; des *Pensées et considérations diverses* (1823-26), et une traduction française des *Psalmes* (1821); des *Prophéties d'Isaïe* (1823); des *Quatorze épîtres de saint Paul*, etc.

**PRUNIÈRES** (ANTOINE-ALEXANDRE D'ESTIENNE, COMTE DE), député de 1877 à 1878, né à Valence (Drôme) le 15 octobre 1834, « fils de François-René d'Estienne, comte de Prunières, officier supérieur, et de Marie-Françoise de Rostaing », s'occupa de politique dans le département des Hautes-Alpes, et se présenta pour la première fois, le 1<sup>er</sup> octobre 1876, comme candidat conservateur à la Chambre des députés, en remplacement de M. Cézanne décédé; il obtint 2,795 voix contre 2,825 à l'él. républicain, M. Ferrary. M. de Prunières fut plus heureux le 14 octobre 1877, et fut proclamé député d'Embrun par 3,479 voix (5,986 votants, 7,298 inscrits), contre 2,490 au député sortant, M. Ferrary, des 363. Le gouvernement du Selz-Mai avait soutenu officiellement la candidature de M. de Prunières qui prit place dans les rangs de la droite. Mais l'élection fut invalidée par la majorité et, le 7 juillet 1878, un nouveau scrutin ne donna plus que 2,607 voix à M. de Prunières contre 3,088 à M. Ferrary, élu.

**PRUNIS** (JOSEPH), député au Corps législatif de l'an XII à 1803, né à Campagnac-les-Quercy (Dordogne) le 16 mai 1743, mort à Saint-Cyprien (Dordogne) en 1816, « fils de M. Antoine Prunis, maître chirurgien, et de demoiselle Catherine Jourreau », entra dans les ordres, puis s'occupa de littérature. Ayant quitté l'habit sous la Révolution, il fut, de 1790 à floréal an III, maire de sa commune et historiographe du département de la Dordogne. Successivement membre de l'administration centrale (an IV), commissaire près de son canton (an V) et, après le coup d'Etat de brumaire, conseiller de préfecture, il remplit, la même année (28 fructidor an VIII), les fonctions de sous-préfet de Bergerac, et fut désigné, le 29 thermidor an XII, par le Sénat conservateur pour représenter au Corps législatif le département de la Dordogne. Il siégea dans l'assemblée impériale jusqu'en 1803.

**PUCELLE** (PIERRE-CLAUDE-HIPPOLYTE), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Montdidier (Somme) le 2 mars 1752, mort, à

Montdidier le 22 mai 1819, « fils de Claude-Hippolyte Pucelle et de Marie-Jeanne de Parville », fit ses études à Paris, et devint avocat du roi au bailliage de Montdidier, puis subdélégué et procureur du district. Ardent partisan des idées de la Révolution, il fut nommé accusateur public le 12 janvier 1791, puis procureur-syndic de Montdidier, et fut élu, le 7 septembre 1791, 1<sup>er</sup> député suppléant de la Somme à l'Assemblée législative, par 146 voix (243 votants). Admis à siéger le 14 mars 1792, en remplacement de M. Quillet, décédé, il vota obscurément avec la majorité, revint à Montdidier après la journée du 10 août, et se fit bientôt remarquer par son ardeur révolutionnaire. Nommé juge de paix en 1791, il transforma l'église de Saint-Pierre en temple de la Raison, composa les devises qui ornaient les piliers, monta en chaire pour prononcer un discours patriotique, et ouvrit le bal avec la citoyenne Suzanne Couvreur, déesse de la Raison. Toutefois M. Pucelle se modéra peu à peu. Rallié au 13 brumaire et nommé juge au tribunal civil de Montdidier le 12 messidor an VIII, il en devint président l'année suivante, et prononça une allocution fort respectueuse envers l'évêque concordataire. Admis à la retraite, comme président de tribunal, le 28 février 1816, il se livra aux pratiques d'une haute dévotion, fut nommé marguillier de sa paroisse, suivit les processions, et exprima à l'heure de sa mort, les sentiments d'un profond repentir.

**PUCH DE MONTBRETON** (ALEXANDRE-JEAN, CHEVALIER DE), député en 1789, né à l'Essac (Gironde) le 12 juin 1741, mort à une date inconnue, appartenait aux armées du roi. Capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, il fut élu, le 14 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Libourne. Il opina avec la droite, et protesta contre la réunion des trois ordres dans les termes suivants : « Le député de l'ordre de la noblesse du bailliage de Libourne déclare que son mandat lui faisant une loi impérative de n'opiner que par ordre séparé, et jamais par tête, et lui enjoignant de protester contre toute délibération à ce contraire, et en demander acte pour justifier de son zèle à remplir le vœu de ses commettans, je, de Puch de Montbreton, député dudit bailliage, déclare faire la protestation et demander l'acte qui me sont ordonnés par mon dit mandat.

« Je déclare de plus que le bureau actuel pour la vérification des pouvoirs, ne paroissant ne pas remplir l'esprit de mon mandat, je ne puis le présenter à la vérification que lorsque j'aurai reçu de mes commettans les ordres à ce nécessaire.

« Fait à Versailles, ce 30 juin 1789.

« DE PUCH DE MONTBRETON. »

Il signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791 contre les décrets de l'Assemblée, quitta la France après la session, et mourut en émigration.

**PUIBERNEAU** (HENRI LEVESQUE DE), représentant en 1871, député de 1877 à 1878, né à Saint-Sornin (Vendée) le 2 janvier 1811, mort au château de Buchignon (Vendée) le 13 septembre 1890, fit ses études à Pontlevoy, son droit à Paris, et entra ensuite à l'École de Grignon. Il se retira dans ses propriétés de Fougerais où il s'occupa d'agriculture et principalement de reboisement. Maire de Fougerais depuis 1845, conseiller général de 1848 à 1872,

chevalier de la Légion d'honneur, président du comice agricole de son arrondissement et de la Société d'émulation de la Vendée, il se présenta au Corps législatif, le 22 juin 1857, comme candidat légitimiste, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de la Vendée, et échoua avec 3,366 voix contre 8,994 à Féliu, M. de Sainte-Hermine, candidat du gouvernement. Elu, le 8 février 1871, représentant de la Vendée à l'Assemblée nationale, le 4<sup>e</sup> sur 8, par 60,176 voix (66,286 votants, 102,701 inscrits), il prit place à droite, et vota pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Aux élections du 20 février 1876, il ne réunit, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de la Roche-sur-Yon, que 6,923 voix contre 8,391 à Féliu, M. Jenty, républicain; mais il fut élu, dans la même circonscription, le 14 octobre 1877, par 9,107 voix (17,901 votants, 22,020 inscrits), contre 8,561 à M. Jenty, député sortant. Cette élection ayant été invalidée, M. de Puiberneau ne se représenta plus.

**PUISAYE** (JOSEPH GENEVIEVE, COMTE DE), député en 1789, né à Mortagne (Orne) le 6 mars 1753, mort à Hammersmith (Angleterre) le 13 octobre 1827, était issu d'une vieille famille du Perche dans laquelle la charge de grand bailli était héréditaire. Destiné à l'Eglise par sa famille, il fut retiré de Saint-Sulpice par sa grand'mère, Mme de Corméry, qui regretta d'avoir fait entrer de force en religion plusieurs de ses filles, et qui le fit placer comme sous-lieutenant aux dragons de Conti, d'où il passa dans les dragons de Lanau comme capitaine à la suite. A la mort de son père, le jeune de Puisaye acheta la charge de colonel des Cent-Suisses de la maison du roi, de charge qui lui valut la croix de Saint-Louis. Elu, le 8 avril 1789, député de la noblesse du bailliage du Perche aux Etats-Généraux, il siégea parmi les constitutionnels, et accepta la réunion des trois ordres sous les réserves suivantes : « Conformément à mon mandat et aux instructions particulières de mes commettans, je déclare que je ne cesserai d'assister aux séances de l'Assemblée nationale, mais que je n'y aurai voix délibérative que lorsque la pluralité des députés de l'ordre de la noblesse pourra prendre part à ses délibérations. Je déclare de plus que j'y conserverai voix consultative, et je supplie l'Assemblée de me donner acte de la présente délibération. Versailles, 30 juin 1789.

LE COMTE DE PUISAYE. » Il continua ensuite de voter dans le sens de la minorité, se montra très opposé au décret du 19 juin 1790 qui abolissait la noblesse, et se retira en Normandie après la session. Promu maréchal de camp en 1791, et adjoint, en 1793, au général Wimpfen comme chef d'état-major, il lutta contre le régime révolutionnaire et tenta de soulever les départements de l'Ouest contre la Convention. Mais il fut battu à Pacy-sur-Eure, vit sa tête mise à prix, et dut faire, pour servir sa cause, des prodiges d'adresse et d'activité. Il régularisa aux environs de Rennes quelques débris de la chouannerie, correspondit avec les autres chefs royalistes, créa un conseil militaire, émit du papier-monnaie, et se tint constamment en relations avec le comte d'Artois, ce qui éloigna de lui une fraction du parti royaliste. Étant venu à Londres en 1794, il proposa à Pitt le plan d'une descente en France; cette expédition aboutit à l'affaire de Quiberon, où trois

mille six cents émigrés, commandés par d'Hervey, se joignirent à neuf ou dix mille chouans, et tentèrent avec eux d'assaillir les retranchements des républicains ; mais Hoche accula l'ennemi à la côte, balaya les royalistes, et en réduisit le nombre à un millier d'hommes, qui posèrent les armes et capitulèrent. Puisaye, empressé de chercher un refuge à bord des vaisseaux du commodore Warren, fut accusé de s'être vendu aux Anglais. En butte aux préventions de la plupart de ses anciens compagnons, il eut avec M. d'Avary, agent de Louis XVIII, de sâcheux démêlés, et se décida à solliciter du gouvernement anglais, pour lui et quelques-uns de ses amis, un établissement dans le Canada ; il y resta jusqu'en 1801, revint à Londres, y fut encore peu favorablement accueilli, et ayant pris le parti de se faire naturaliser Anglais, vécut, jusqu'en 1827, d'une petite pension du gouvernement britannique. Le comte de Puisaye mourut à Blythelouse, près d'Hammersmith ; il n'était pas rentré en France après le retour des Bourbons. On a de lui de curieux *Mémoires pour servir à l'histoire du parti royaliste durant la dernière révolution* (1805-1803).

**PUISAYE** (ANTOINE-CHARLES-ANDRÉ-RENÉ, MARQUIS DE), député de 1815 à 1816, né à Mortagne (Orne) le 24 décembre 1751, mort à Juchères (Orne) le 6 mai 1849, frère aîné du précédent, suivit la carrière militaire, et parvint au grade de colonel. En 1789, il présida la réunion des trois ordres du Perche en qualité de grand bailli. Il n'émigra pas, fut arrêté sous le Consulat, et bientôt remis en liberté. Élu, le 22 août 1815, député du grand collège de l'Orne, par 113 voix (183 votants, 255 inscrits), il vota avec la majorité de la Chambre introuvable. Le 7 février 1816, il fut promu maréchal de camp, et remplit les fonctions de prévôt à Limoges jusqu'à la suppression de ces juridictions particulières en 1818.

**PUIVERT** (BERNARD-EMMANUEL-JACQUES-ROUX, MARQUIS DE), député de 1815 à 1816 et pair de France, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 24 octobre 1755, mort à Paris le 25 janvier 1832, était maréchal de camp, quand il fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège de l'Aude, par 103 voix (152 votants, 221 inscrits) ; il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable. Rentré dans la vie privée à la dissolution de cette Chambre, il fut nommé pair de France le 27 janvier 1830. Il quitta la Chambre haute à la révolution de juillet, sa nomination de pair ayant été annulée par l'article 68 de la nouvelle Charte.

**PUIZARD** (CHARLES-PIERRE-MICHEL DE), député de 1834 à 1837, né à Mayenne (Mayenne) le 4 septembre 1786, mort à Mayenne le 20 juin 1850, étudia le droit, entra dans la magistrature, et fut nommé conseiller à la cour royale d'Angers. Élu, le 21 juin 1834, député du 3<sup>e</sup> collège de la Mayenne (Mayenne), par 82 voix (141 votants, 174 inscrits), contre 66 à M. Lacombe, il prit place parmi les partisans du Juste-milieu avec lesquels il vota jusqu'en 1837. A cette époque, il échoua (4 novembre) avec 70 voix contre 92 à l'élu, M. Chenals. Il ne fut pas plus heureux, le 9 juillet 1842, avec 31 voix contre 83 au député sortant, réélu, et 43 à M. Lepescheux.

**PUREUR** (PIERRE-JOSEPH), représentant du peuple en 1848, né à Condé (Nord) le 7 mai

1798, mort à Valenciennes (Nord) le 16 novembre 1882, fit son droit, puis acheta une étude de notaire dans sa ville natale, et fut nommé commandant de la garde nationale. S'étant signalé, sous Louis-Philippe, dans l'opposition libérale, il fut nommé maire de Condé à la révolution de 1818, et fut élu, le 23 avril suivant, représentant du Nord à l'Assemblée constituante, le 10<sup>e</sup> sur 28, par 174,942 voix (234,867 votants, 278,352 inscrits). Il fit partie du comité de l'administration départementale et communale, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, pour l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome, pour la demande de mise en accusation du président et des ministres ; il avait fait, après l'élection présidentielle du 10 décembre 1818, une vive opposition à la politique de l'Élysée. Non réélu à la Législative, il alla habiter Valenciennes où il mourut.

**PUVIS** (MARC-ANROINE), député de 1830 à 1831, né à Cuiseaux (Saône-et-Loire) le 26 octobre 1776, mort à Paris le 29 juillet 1851, d'une ancienne famille de robe, fils de Claude-Louis-Marie Puvis de Chavannes, avocat au parlement et grand messager juré de l'Université, et de Marie-Pierre Guyot de Prarieux, entra, en 1797, à l'École polytechnique, puis à l'École de Châlons, d'où il sortit sous-lieutenant d'artillerie. D'abord employé en Hollande, il passa, sous les ordres de Proutot, en 1803, à l'armée d'Angleterre, et donna sa démission au moment du départ de la grande armée pour le Danube. Il s'occupa alors exclusivement d'agriculture. En 1814, il demanda et obtint que le préfet de l'Ain rendit des arrêtés ordonnant d'abattre les bêtes attelées d'épizootie ; dès 1816, il préconisa l'emploi de la marne et de la chaux pour les amendements du sol, et, en 1817, proposa la création de grandes d'abondance. Membre du conseil municipal de Bourg et du conseil général de l'Ain, il fut élu, le 23 octobre 1830, député du grand collège de l'Ain, en remplacement de M. Froc de la Boulaye démissionnaire, par 63 voix (121 votants). Il ne se fit pas remarquer à la Chambre où il ne prit part qu'à quelques discussions sur l'économie rurale, et parut se ranger parmi les partisans de la nouvelle monarchie. Il échoua, le 5 juillet 1831, dans le 3<sup>e</sup> collège de l'Ain (Trévoux), avec 69 voix contre 85 à l'élu M. Bertholon du Polet. Président du conseil général de l'Ain en 1833, M. Puvis fut nommé correspondant de l'Académie des sciences en 1840, et membre du conseil général de l'agriculture en 1842. Il mourut d'un catarrhe au retour d'un voyage à Londres où il avait été visiter l'Exposition. On a de lui : *Voyage agronomique en Beaujolais, Forez et Limagne* (Bourg, 1821) ; *Essai sur la marne* (Bourg, 1826) ; *Notice statistique sur le département de l'Ain* (1828 et 1829) ; *De l'agriculture du Gâtinais, de la Sologne et du Perri* (Paris, 1833) ; *De l'emploi de la chaux en agriculture* (Bourg, 1836) ; *Traité des amendements* (Paris, 1851) ; il a en outre collaboré à *La Maison rustique du dix-neuvième siècle* et au *Journal d'agriculture pratique*.

**PUVIS DE CHAVANNES** (FRANÇOIS-AN-



TOINS-ADOLPHE, représentant en 1871, né à Cuisieux (Saône-et-Loire) le 1<sup>er</sup> décembre 1817, mort à Bordeaux (Gironde) le 8 mars 1871, préfet, était conseiller-général de Cuisieux depuis 1867, et maire de Champagnat, quand il fut élu, comme conservateur monarchiste, le 8 février 1871, représentant de Saône-et-Loire à l'Assemblée nationale, le 11<sup>e</sup> sur 12, par 65,244 voix. Il se rendit à Bordeaux, prit place à droite, et mourut presque aussitôt. Le peintre bien connu, Pierre Puyvis de Chavannes, est son cousin germain.

PUY (FRANÇOIS-JOYACE-GUILLAUME DE), député de 1819 à 1820, né à Avignon (Vaucluse) le 29 janvier 1751, mort à Sauveterre (Gard) le 23 juillet 1820, « fils de M. François-Virgile-Hyacinthe de Puy, et de madame Antoinette-Reine d'Armand, mariés », était propriétaire et maire d'Avignon. Le 11 septembre 1819, il fut élu député du grand collège de Vaucluse, par 230 voix (441 votants, 610 inscrits). Il prit place à droite, opina avec les royalistes, et, ayant donné sa démission, fut remplacé, le 24 avril 1820, par le marquis de Causans. Il mourut le 23 juillet suivant.

PUYMAURIN (JEAN-PIERRE-CASIMIR DE MARCASSUS, BARON DE), député de l'an XIII à 1830, né à Darnaud (Haute-Garonne) le 5 décembre 1757, mort à Toulouse (Haute-Garonne) le 14 février 1841, « fils de Nicolas-Joseph de Marcassus-Puymaurin et de dame Jeanne Darquier », fit ses études à Toulouse, s'occupa de chimie, et introduisit en France, en 1787, la gravure sur verre par l'acide fluorhydrique. A l'écart de la politique pendant la Révolution, il devint sous le Consulat conseiller municipal de Toulouse et conseiller-général de la Haute-Garonne, et fut choisi, le 4<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an XIII, par le Sénat conservateur, pour député de la Haute-Garonne au Corps législatif. Ce mandat lui fut renouvelé le 4 mai 1811. En 1812, il perfectionna l'art d'extraire l'indigo du pastel, indiqua les moyens de l'obtenir en grand et d'en faire une couleur fixe, et devint directeur de la fabrique impériale d'indigo créée à Toulouse (12 janvier 1812). Il adhéra en 1814 à la déchéance de Napoléon, ne figura pas dans la Chambre des Cent-Jours, fut élu député du grand collège de la Haute-Garonne, le 22 août 1815, par 159 voix (189 votants, 261 inscrits), et fut successivement réélu, le 4 octobre 1816, par 135 voix (202 votants, 253 inscrits); dans le 4<sup>e</sup> arrondissement de la Haute-Garonne (Muret), dont il présidait le collège électoral, le 1<sup>er</sup> octobre 1821, par 178 voix (235 votants, 396 inscrits), contre 101 à M. Duran; le 25 février 1824, par 244 voix (247 votants, 355 inscrits); le 17 novembre 1827, par 150 voix (231 votants, 311 inscrits), contre 78 au baron de Cambon. M. de Puymaurin siégea, en 1815, dans la majorité de la Chambre introuvable, en 1816, dans la minorité; puis il vota, avec les ministériels, notamment pour la loi d'indemnité, la loi du sacrilège, la loi restrictive de la liberté individuelle et la nouvelle loi électorale. Il proposa et fit adopter une inscription pour le monument commémoratif de Louis XVI, et fut nommé, le 1<sup>er</sup> mai 1816, directeur de la monnaie royale des médailles et membre du conseil de l'instruction publique. Ses saillies gascannes égayèrent souvent les graves discussions de la Chambre; il traita de « voleurs » les détenteurs de biens nationaux, bien qu'il dût aux acquisitions de ces biens, faites par lui-même, la majeure partie de sa fortune. Après 1830, il se re-

tira à Toulouse. Officier de la Légion d'honneur et membre de l'Académie de Toulouse. On a de lui : *Notice historique sur la piraterie* (1819 et 1825); *Sur les procédés les plus convenables pour remplacer le cuivre par le bronze dans la fabrication des médailles* (1823).

PUYSÉGUR (LOUIS-PIERRE DE CHASTENET, COMTE DE), ministre de la guerre, né à Alb (Tarn) le 30 décembre 1726, mort à Rabastens (Tarn) le 15 octobre 1807, appartenait à une branche de la vieille famille de Chastenet de Puysegur, dont l'auteur, Bernard de Chastenet, était chambellan de Charles le Mauvais, roi de Navarre. Il suivit de bonne heure la carrière militaire, fut lieutenant à quatorze ans, fit toutes les campagnes de Flandre, commanda les régiments de Vexin, de Forez, Royal-Comtois et de Normandie, et gagna, avec la croix de Saint-Louis (1780), le grade de lieutenant-général (5 décembre 1781). Louis XVI l'appela, le 30 novembre 1783, au ministère de la Guerre, où il resta jusqu'au 12 juillet 1789; il eut alors pour successeur le maréchal de Broglie. Le comte de Puysegur était au pouvoir lors de la convocation des Etats-Généraux. L'Assemblée constituante, en apprenant sa retraite, déclara qu'il emportait l'estime et les regrets de la nation. Très attaché aux intérêts de la monarchie, il tenta avec quelques amis de protéger le palais des Tuileries dans la journée du 10 août 1792; à la suite du décret du 20 janvier 1793, qui ordonnait des poursuites contre ceux qui avaient défendu le roi au 10 août, il se retira à Brunswick (février 1793). Rayé de la liste des émigrés le 11 brumaire an X, par les bons offices du général Mathieu Dumas, son ancien compagnon d'armes, il se retira dans une de ses terres du Midi, et y vécut dans la retraite jusqu'à sa mort.

PUYSÉGUR (JEAN-AUGUSTE DE CHASTENET DE), député en 1789, né à Alb (Tarn) le 11 novembre 1740, mort à Rabastens (Tarn) le 14 août 1815, frère du précédent, entra dans les ordres et devint vicaire général de Rouen. En 1774, il fut nommé évêque de Saint-Omer, en 1788 évêque de Carcassonne, et fut promu archevêque de Bourges le 6 avril 1788. Elu, le 27 mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage du Berry, en l'accusant d'avoir fait ou laissé faire un cahier quelconque des doléances de son ordre, et de l'avoir mis dans sa poche, d'où il n'était pas sorti. A l'Assemblée, il prit place à droite, tint pour l'ancien régime, signa plusieurs protestations contre les décrets de la Constituante, et fut l'un des trente évêques qui publièrent l'*Exposition des principes*, hostile à la constitution civile du clergé. Son refus de serment l'obligea à s'ex-patrier. Il signa en émigration (1798) l'instruction générale des évêques sur « les atteintes portées à la religion. » Au Concordat, M. de Puysegur se démit de son siège archiepiscopal, et revint en France, où il vécut dans la retraite jusqu'à sa mort.

PUYSÉGUR (PIERRE-GASPARD-HERCULIN DE CHASTENET, COMTE DE), pair de France, né à la Rochelle (Charente-Inférieure) le 1 août 1760, mort à Rabastens (Tarn) le 10 février 1848, fils d'un lieutenant général d'infanterie, gouverneur de Thionville, émigra à la Révolution. Créé comte par Louis XVIII, le 10 décembre 1823, il fut nommé pair de France, le 23 décembre suivant. En 1830, il prêta serment à Louis-

Phillippo et continua de siéger à la Chambre haute jusqu'à sa mort.

**PUYSEGUR (AUGUSTE-MARIE-VICTOR DE CHASTENET, VICOMTE DE)**, représentant du peuple en 1848, né à Rabastens (Tarn) le 14 février 1808, mort au château de la Pécadoure (Tarn) le 3 mars 1863, propriétaire à Rabastens, collaborateur assidu de M. de Genoude à la *Gazette de France*, fit de l'opposition légitimiste au gouvernement de Louis-Philippe. Élu, le 23 avril 1848, représentant du Tarn à l'Assemblée constituante, le 3<sup>e</sup> et dernier, par 36,901 voix (93,456 votants), « il eût été, dit un biographe, dans les rangs de l'opposition de gauche la plus avancée, si ses idées ne l'avaient fixé dans les voies de l'extrême droite. » Il fit partie du comité des affaires étrangères, et vota pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, pour la sanction de la Constitution par le peuple, contre l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il ne reparut plus sur la scène politique.

**PUYVALLÉE (DE)**. — Voy. BÉNGY.

**PYAT (AIMÉ-FÉLIX)**, représentant du peuple en 1848, en 1849, en 1871, député de 1833 à 1839, né à Vierzon (Cher) le 4 octobre 1810, mort à Saint-Gratien (Seine-et-Oise) le 3 août 1889, fils d'un avocat royaliste, fit de brillantes études au collège de Bourges, où il eut pour camarade Jules Sandeau, fut reçu bachelier à seize ans, et vint suivre les cours de droit de la faculté de Paris. Son père le destinait au barreau; mais Félix Pyat, qu'une vocation irrésistible entraînait vers la littérature, se jeta dans le journalisme militant dès qu'il eut été reçu avocat (1831), et prit une part active aux réunions de la jeunesse démocratique. Dans les dernières années de la Restauration, il s'était mis à la tête de plusieurs manifestations hostiles à la royauté; en 1829, aux « Vendanges de Bourgogne », dans un banquet que les étudiants du Cher offraient aux députés de l'opposition, banquet où se trouvait le comte Jaubert, il avait porté un toast à la Convention nationale, et avait remplacé par le buste de La Fayette celui de Charles X qui décorait la salle. Pendant les journées de juillet, il se battit sur les barricades. Remarqué par Henri de La Touche, Pyat collabora au *Figaro*, alors organe libéral et démocratique, et y fit entrer sa compatriote Mme George Sand. Peu de temps après, Jules Janin lui ayant demandé quelques pages pour insérer dans son *Journal*, le jeune écrivain composa, en une nuit, l'épisode si remarqué des *Filles de Séjan*; le célèbre critique négligea d'en faire connaître au public le véritable auteur, et cette omission entraîna une rupture éclatante entre les deux hommes de lettres. Félix Pyat fournit encore d'importants articles au *Charivari*, à la *Revue de Paris*, à l'*Artiste*, au *Livre des Cent et un*, publié au bénéfice de l'éditeur Ladvocat, au *Salutogondis* et à *Paris révolutionnaire*. Possesseur, à la mort de son père, d'une fortune de près d'un million, Félix Pyat engagea une partie de ses capitaux dans la *Revue britannique*, dont il fut quelque temps le directeur, puis il passa à l'*Europe littéraire*,

où il publia, sous le titre d'*Arabella*, un drame plein d'allusions directes aux circonstances tragiques de la mort récente du prince de Condé. Révolutionnaire ardent en politique, Félix Pyat se montra toujours, en littérature, très opposé au mouvement romantique, où il voyait l'œuvre exclusive de la réaction royaliste et religieuse. Chargé de diriger le feuilleton littéraire du *Sidèle*, il contribua vers la même époque, avec Victor Hugo, Balzac, Léon Gozlan, George Sand, et surtout avec Louis Desnoyers, à la fondation de la Société des gens de lettres. En même temps, il collaborait à la *Revue du progrès* et au *National*. Un feuilleton de Jules Janin, offensant pour la mémoire de M.-J. Chénier et publié à propos d'une reprise de *Tibère*, réveilla les ressentiments de Félix Pyat qui, dans un mordant écrit intitulé *Marie-Joseph Chénier et le prince des critiques* (1844), se livra à l'égard de l'écrivain des *Débats* et de virulentes attaques personnelles. Un procès s'ensuivit et l'auteur du pamphlet fut condamné à six mois de prison, qu'il subit à Sainte-Pélagie, dans la cellule que venait de quitter Lamennais. Félix Pyat collabora aussi à la *Réforme*. D'autre part, ses productions dramatiques, en fondant sa réputation littéraire, avaient rendu son nom populaire. Le premier ouvrage qu'il donna au théâtre fut *Une révolution d'autrefois, ou les Romains chez eux*, en collaboration avec Théodore Burette, représenté à l'Odéon le 1<sup>er</sup> mars 1832 et interdit dès le lendemain. Il écrivit ensuite, avec Luchet, *le Brigand et le philosophe*, joué à la Porte-Saint-Martin (22 février 1834); puis seul, *Ango*, représenté à l'Ambigu le 29 juin 1835, et supprimé la même année par application des lois de septembre; les *Deux Serruriers*, qui furent un des grands succès de la Porte-Saint-Martin (1841); *Cédric le Norvégien*, donné à l'Odéon en 1842; *Mathilde*, en collaboration avec Eugène Sue; enfin deux pièces qui eurent un très grand retentissement, *Diogène* (1846) et *le Chiffonnier de Paris* (1847). L'existence politique de Félix Pyat ne commença qu'à la révolution de 1848. George Sand ayant obtenu de Ledru-Rollin, dans les premiers jours de mars, la révocation de Michel de Bourges, nommé tout d'abord commissaire général du gouvernement dans le Cher, Félix Pyat fut mandé au ministère de l'Intérieur, et reçut, pour succéder à Michel, des pouvoirs illimités. Il accepta, non sans hésitation, fit abandon du traitement (80 francs par jour) qui lui était alloué, et remplit pendant un mois les fonctions de commissaire général. Très populaire dans le département, il y fut élu, le 23 avril suivant, représentant du peuple à l'Assemblée constituante, le 4<sup>e</sup> sur 7, par 43,322 voix. Il alla siéger parmi les républicains les plus avancés et vota constamment avec le groupe de la Montagne contre le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy, pour le droit au travail, contre l'ensemble de la Constitution. Absent le jour du vote sur l'ordre du jour en l'honneur de Cavagnac, il écrivit que s'il eût été présent, il eût voté contre. Il se prononça encore contre la proposition Râteau, pour l'amnistie, contre l'expédition romaine, pour l'abolition de l'impôt des boissons, etc. Après le vote de l'autorisation de poursuites contre Louis Blanc, dans la nuit du 25 au 26 août 1848, Félix Pyat, accompagné de M. Du-